

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JANVIER 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LUNDI 11 JANVIER 2021 A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en raison de la pandémie de Coronavirus pour respecter les distanciations physiques en séance non publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M.PAVARD, M.DESPRÉS, Mme FERANDO, M. GUENÉ, M. HÉBERT, M. LEFEUVRE, Mme PINEAU, Mme PRÉMARTIN, Mme PROVOTS, M. VIVIER.
<u>Etaient absents excusés</u>	Mme SÉRUS a donné pouvoir à M. DUTERTRE Mme FOLAN a donné pouvoir à M. PAVARD Mme MICHALAKI a donné pouvoir à Mme PINEAU
<u>Etaient absents</u>	
<u>Secrétaires de séance</u>	<u>M. HÉBERT et Mme RICOCE</u>

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 23 novembre 2020
- Désignation du secrétaire de Séance : M. HÉBERT et Mme RICOCE

SECRETARIAT DE SÉANCE

Ken HÉBERT pour ce conseil.

RESSOURCES HUMAINES

1. Attribution de la prime annuelle aux agents :

Une délibération a été prise fin 2017 à l'occasion de la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). C'est le dispositif indemnitare de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes sans perte de rémunération pour les agents concernés.

Il est composé de deux primes ; d'une part, une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) versée mensuellement et d'autre part, un Complément Indemnitare Annuel (CIA). Ces primes sont attribuées selon l'indice majoré du grade, le taux horaire correspondant et le nombre d'heures travaillées. Elles sont cumulables mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement. Ces dernières ont été revalorisées de 2 % cette année.

FINANCES

2. Délibération n°1101202101 Autorisation de dépenses à hauteur de 25% sur le budget d'investissements 2020

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la loi du 5 janvier 1988 qui autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du budget primitif de la commune dans la limite de 25% de la masse des crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

3. Délibération n°1101202102 : Décision modificative pour alimenter le nouveau budget annexe lotissement le Châlet

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour alimenter le nouveau budget annexe pour le lotissement le Châlet.

Suite à la création du budget annexe lotissement le Châlet, il faut alimenter celui-ci en faisant un transfert de 30 000 euros du budget commune afin d'alimenter le budget lotissement le Châlet en investissement recettes à l'imputation 16878.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante sur le bp commune :

- Section investissement dépenses 21318 **budget commune** – 30 000 euros
- Section investissement dépenses 27638 **budget commune** + 30 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération

4. Délibération n° 1101202103 validation des factures d'investissement

Les opérations susceptibles d'être réglées en section d'investissement avant le vote du budget primitif commune sont les suivantes :

- Facture Compétence Géotechnique Centre Ouest pour sondages et essais de sol, budget lotissement le Châlet pour un montant de 1 800 € TTC à l'imputation 605.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le règlement de cette facture à l'unanimité des membres présents et représentés.

ASSAINISSEMENT ET RÉSEAUX

5. Délibération n°1101202104 - Autorisation d'acheminement d'une canalisation de gaz entre Loué et Louplande

Monsieur le Maire expose qu'un projet de production de biométhane doit se développer sur la commune de Loué qui souhaite injecter le biométhane ainsi produit sur le réseau de distribution de gaz naturel.

Le projet de raccordement nécessite la réalisation d'un réseau entre les communes de Loué et Louplande. Il traversera les communes de Tassillé, Vallon-sur-Gée, Maigné, Chemiré-le-Gaudin et Souigné-Flacé qui ne disposent pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur leur territoire.

Après cet exposé, M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour autoriser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport présenté par M. le Maire, autorise à l'unanimité la création de cette canalisation de gaz.

AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Délibération n°1101202105 - nomination d'un référent sécurité routière

Suite à la demande de M. Le Préfet, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un Référent en matière de sécurité routière.

Son rôle consiste à :

- être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux,
- diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

M. le Maire fait appel à candidature. Monsieur DUTERTRE se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. DUTERTRE comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture de la Sarthe,
- **CHARGE** M.DUTERTRE de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS

- **Évolution de l'assiette de la Taxe Locale d'Équipement (TLE)**

M. le Maire explique le calcul de la Taxe Locale d'Équipement.

Base de calcul fixée par l'État 767 €

Taxe communale : 4 %

Redevance archéologique : 0,4 %

Taxe départementale : 1,8 %

Toutes les constructions sont assujetties à cette taxe. Néanmoins, la mairie de Chemiré le Gaudin a exonéré les constructions inférieures à 20 m² de la part communale.

- **Exploitation des ouvrages d'assainissement gérés par la Communauté de Communes (anciennement gérés par Véolia).**

M. le Maire explique que la gestion des eaux usées et pluviales, jusqu'alors assurée sous contrat avec Véolia sera désormais prise en charge, en régie, par la Communauté de Communes,

M. PAVARD est l' élu référent pour la commune.

- **Bulletin municipal**

Le bulletin municipal doit être, normalement, livré le 22 janvier 2021,

Il sera distribué les 23 et 24 janvier 2021

- Saint Benoit : Nicolas BARADE et Philippe DUTERTRE

- Athenay : Charlotte FÉRANDO et Sylvia PROVOTS

- Centre Bourg : Mélanie PRÉMARTIN et Kévin GUÉNÉ

- Les Tournes : Armand LEFEUVRE et Bertrand VIVIER

- Les Goudonneries : Véronique PINEAU et Michel PAVARD

QUESTIONS DIVERSES

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h20.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 11 janvier 2021 :

M. Michel PAVARD	M. Mickaël DESPRÉS	Mme Véronique PINEAU	Mme Delphine MICHALAKI
			Donne pouvoir à Mme PINEAU
M. Armand LEFEUVRE	Mme Sylvia PROVOTS	M. Bertrand VIVIER	M. Nicolas BARADE
M. Kévin GUÉNÉ	M. Ken HÉBERT	Mme Betty FOLAN	Mme Angélique SÉRUS
	Absent - excusé	Donne pouvoir à M. PAVARD	Donne pouvoir à M.DUTERTRE
Mme Mélanie PRÉMARTIN	Mme Charlotte FERANDO	M. Philippe DUTERTRE	

DÉLIBÉRATIONS

N° 1101202101 : Autorisation de dépenses à hauteur de 25% sur le budget d'investissements 2020

N° 1101202102 : Décision modificative pour alimenter le nouveau budget annexe lotissement le Châlet

N° 1101202103 : Validation des factures d'investissement

N° 1101202104 : Autorisation acheminement d'une canalisation de gaz entre Loué et Louplande

N° 1101202105 : Nomination d'un référent sécurité routière